réformes à apporter à la *loi du 30 juin 1838*; et, en effet, après avoir rappelé la manière dont cette loi réglemente le placement des aliénés dans les établissements créés pour les recevoir et leur sortie de ces établissements, il a examiné le projet déposé aux Chambres, par le gouvernement, dans le but de modifier et d'améliorer cette législation. Il a également passé en revue les dispositions du contre-projet de la commission et a terminé en proposant que, pour interner un aliéné, il faille désormais une décision judiciaire.

Les avocats, présents à la barre, renouvelèrent ensuite leur serment professionnel; et l'audience solennelle fut levée à une heure et demie.

Société régionale des architectes du Nord de la France. — La séance mensuelle ordinaire de la Société aura lieu le 8 novembre, à trois heures après-midi, au siège de la Société, rue d'Angleterre, 67, à Lille.

Dans sa dernière réunion générale extraordinaire du mois d'octobre, qui comprend réglementairement trois parties distinctes, savoir :

1° Des visites de constructions exécutées sous la direction des membres de la Société dans la ville de Lille ou dans la banlieue;

2° Une réunion au siège ordinaire de ses séances;

3° Un banquet confraternel.

La Société a visité :

1° Rue Jean Roisin, l'hôtel du Crédit du Nord, importante construction érigée sur les plans de M. E. Vandenbergh.

L'heureuse disposition des services, l'étude si complète et si consciencieuse des détails ont été fort appréciées par tous les visiteurs.

2° Commune de Loos, le nouvel hôtel-de-ville; ce bel édifice qui rappelle le style de la Renaissance *flamande avec porche, beffroi et tourelles*, est du plus séduisant et du plus pittoresque aspect; il fait grand honneur à MM. Cordonnier père et fils. La grande salle du premier étage, très bien étudiée, est aussi fort remarquable.

3° Commune de Loos; les deux grandes habitations de MM. Thiriez, construites sous la direction de M. E. Vanlenbergh; chacune d'elles comprend une superbe vérandah, de riches salons et de beaux vestibules formant un très agréable ensemble dans lequel on remarque de charmants détails que chacun a examinés avec le plus grand intérêt.

4° Boulevard de la Liberté, l'habitation de M. Rouze dont la gracieuse façade, ornée de faïences et de mosaïques, très heureusement agencées, fait honneur à M. Albert Contamine.

5° Place Gentil-Muiron, la brasserie de MM. Vandame, exécutée sous la direction de MM. Cordonnier père et fils, grande construction dont les façades sont originales et bien appropriées à leur destination.

Cette dernière visite a dignement terminé la première partie de notre programme.

Les membres se sont ensuite réunis au siège de la société, où après s'être occupés de questions relatives à la profession, ils ont procédé au renouvellement du bureau pour l'exercice 1884-85, lequel est ainsi composé :

Président : M. D. Sauvage, architecte, à Lille.— Vice-président : M. H. Antoine, architecte, à Amiens. — Secrétaire principal : M. A. Mourcou, architecte, à Lille. — Secrétaire archiviste : M. O. Cockenpet, architecte, à Lille. — Secrétaire-trésorier : M. H. Canissié, architecte à Lille.

Puis enfin les sociétaires se sont rendus à l'hôtel *de l'Europe où, comme les années précédentes*, avait lieu le banquet confraternel.

Les convives étaient nombreux, les architectes du Pas-de-Calais et de la Somme y étaient largement représentés et tous, heureux d'avoir passé une journée aussi agréable qu'intéressante, se sont donné rendez-vous à la prochaine excursion d'été en mai 1885.

Quesnoy-sur-Deûle. — C'est jeudi prochain qu'aura lieu sur l'Hippodrome, la vente judiciaire du matériel des courses. *On se rappelle que ces* fêtes qui auraient pu devenir brillantes avec le concours de tous les amateurs de chevaux de cette ville, *aboutirent à la duperie et à la banqueroute*, par suite d'un parti pris et de l'incapacité des membres de la commission.

Le tribunal doit sous peu s'occuper de cette affaire; il y a malheureusement un fait à constater : c'est que jusqu'ici, ni l'entrepreneur, ni les gagnants du prix n'ont été payés.

Avis aux amateurs!

Petite-Synthe. — Un nommé Crépin, forgeron, a tenté d'assassiner son voisin, le sieur Outtier, en cherchant à lui tirer un coup de fusil. Déjà il avait obligé Outtier à s'agenouiller contre le mur de la maison en le couchant en joue; il allait lâcher la détente, lorsque sa femme, accourue aux cris de Outtier, se précipita sur lui et releva l'arme. — Une enquête est ouverte.

Valenciennes. — La ligne de Valenciennes à Solesmes et au Cateau a été livrée à la circulation mardi 4 novembre.

PAS-DE-CALAIS

Mgr Labouré. — M. l'abbé Labouré, actuellement vicaire-général à Arras, et précédemment vicaire-général de cette ville, vient d'être nommé évêque du Mans, en remplacement de Mgr Chaulet d'Outtremont, décédé.

Sa nomination doit être accueillie avec faveur. Le siège du Mans est promptement et heureusement pourvu. Mgr Labouré a été un excellent prêtre il sait former le clergé et le diriger, ce qui est une des principales qualités de l'évêque.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 novembre. — Louis Théry, rue de Tourcoing, cité Saint-Louis, 5. — Marie Delporte, Grand'Rue, cour Piatel, 6. — Maurice Beele, rue Buffon, 26. — Eugénie Laroche, rue du Chemin-de-Fer, 107. — Coralie De Pagie, rue de la Conférence, cour Vanderaeghem, 7. — Jeanne Depaepe, rue Olivier-de-Serres, 3. — Cyrille Staelens, rue de Naples, cour Devrienlt, 6.

DÉCLARATION DE MARIAGE du 4 novembre. — Louis Dhui, 36 ans, charpentier et Victoire Dejode, 57 ans, ménagère.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 4 novembre. — Louis De Meerschman, 2 mois, rue Drouot, 55. — Zoé Lepers, 1 an, rue Gérard, près l'église du Saint-Sépulcre. — Louis Lorthiois, 49 ans, apprêteur, à l'Hôtel-Dieu. — Marie Gossart, 18 ans, sans profession, rue Buffon, 1. — Jeanne Vandeœavé, 1 an, rue du Fort, cour Saint-Pierre, 25. — Raymond Bollaert, 8 ans, rue du Collège. — Donat Charlet, 50 ans, marchand d'étoffes, dans le canal, près du pont du Sartel.

Etat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCES DU 4 novembre. — Elise Desbonnet, Marlière. — Louis Leblanc, chemin des Mottes. — Zoé Ladeous, rue du Grosgot — Emile Vienne, rue de la Latte. — Marie Leclercq, Marlière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 novembre — Joséphe-Clémentine Vercauteren, 58 ans 5 mois, au Blanc-Seau. — Jean-Bte Deltour, 69 ans 8 mois, sans profession, rue de Lille. — Jean-Bte Castel, 71 ans 3 mois, cultivateur, au Clinquet.

Etat-Civil de Wattrelos. — NAISSANCES du 26 octobre au 2 novembre. — Cyrille Castel, Vieille Place. — Alfred Pharadmon, Baillerie — Elisa Castelain, Marcelotte. — Amélia Lambaere, Marlière — Marie Forment, Bas-Chemin. — Auguste Capelle, Sapin-Vert — Zulma Pauwels, Ste-Marguerite. — Elodie Janssens, Touquet. — Marie Seynaeve, Touquet. — Louise Delbète, Vieille-Place. — Léonie et Marie Lecroart, jumelles, Marlière. — Achille Desbonnet, Touquet. — François Catteau, Marlière

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 2 novembre. — Auguste Hazebrouck, *employé de commerce* et Odile Gilleman, tisserande. — Eloi Lerouge, 26 ans, employé de commerce et Céline Dumoulin, 26 ans, tisserande. — Emile Deltour, 24 ans, tisserand et Clémence Bettremieux, 24 ans, tisserande. — François Vandembrouck, 25 ans, tisserand et Artemine Duhamel, 18 ans, tisserande. — Jules Vercouter, 22 ans, tisserand et Flore Claessens, 20 ans, tisserande. — Edouard Clarhaut, 28 ans, tisserand et Adèle Delrœux, 30 ans, journalière.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 27 octobre. — Jean-Bte Ben, 29 ans, préposé des douanes et Stéphanie Fettie, 23 ans, couturière, — Pierre Robbe, 28 ans, homme de peine et Rosalie Van Tomme, 36 ans, peigneuse. — Cyrille Duhamel, 20 ans, tisserand et Flore Codron, 23 ans, tisserande.

Du 29 octobre. — Jean-Bte Beuscart, 38 ans, peintre et Sophie Barbion, 32 ans, repasseuse. — Jean-Louis Desrousseaux, 27 ans, marchand de charbon et Philomène Duflot, 19 ans, journalière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 26 octobre au 2 novembre. — Sophie Delepaul, 7 jours, Nouveau-Monde — Flore Dubus, 21 ans 11 mois, ménagère, Bas-Chemin. — Charlotte Derveaux, 61 ans 8 mois, ménagère, Beaulieu. — Honoré Castelain, 78 ans 5 mois, tisserand, Bas-Chemin. — Jean-Bte Beuscart, 74 ans, tisserand, Bas-Chemin. — Louis Dubus, 40 ans 3 mois, tisserand, Bas-Chemin. — Augustine Gellé, 20 mois, Beaulieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans *Petit Journal de Roubaix*

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille DELTOUR-MARTENS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri DELTOUR, décédé à Wattrelos, le 3 novembre 1884, à l'âge de 78 ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 6 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de la Martinoire, à 9 heures.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'Obit du Mois, qui sera célébré le lundi 8 décembre, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille GELLÉE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie-Sidonie GOSSART, décédée à Roubaix, le 4 novembre 1884, à l'âge de 18 ans, administrée du Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 6 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Buffon, 1.

Les amis et connaissances de la famille BOLLAERT-FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Raymond-Jules-Albert-Louis BOLLAERT, décédé à Roubaix, le 4 novembre 1884, à l'âge de 7 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 6 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 7 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 88.

Les amis et connaissances de la famille MULLIER-SOUDON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Caroline-Marie-Joseph MULLIER, décédée à Mouveaux, le 4 novembre 1884, à l'âge de 8 ans et 3 mois, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service de 3e classe, qui auront lieu le vendredi 7 novembre, à 9 heures, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau des Duriez, à 8 heures 3/4.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'Obit du Mois, qui sera célébré le mardi 2 décembre, à 9 heures, en la même église.

BELGIQUE

Le «Courrier de Bruxelles» annonce que probablement, à la rentrée des Chambres, une interpellation sera adressée au gouvernement — des bancs de la Droite, — « pour savoir si la double instruction ordonnée par MM. Woeste et Jacobs sur le guet-apens libéral du 7 septembre se poursuit et si le pays peut espérer que justice sera faite. »

Rétablissement de la légation belge à Rome. — Par arrêté royal du 18 octobre 1884, M. le baron Edmond de Pitteurs-Hiégaerts, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les cours de Danemark et de Suède et Norwège, a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le Saint-Siège.

Par arrêté royal de même date, M. le comte Gontran de Lichtervelde, secrétaire de légation de 1re classe, a été nommé secrétaire de la légation près le Saint-Siège. (*Moniteur.*)

Anvers. — Les catholiques d'Anvers se proposent d'organiser, immédiatement après que le projet de loi sur la réserve nationale aura été communiqué à la Chambre, des meetings de protestation.

Courtrai. — Hier soir, vers 5 heures, un piqueur âgé de 63 ans et sur le point d'être pensionné, se promenait sur le trottoir de la gare quand la locomotive d'un train qui entrait est venue l'accrocher. Le malheureux a été décapité.

Tournai. — Le conseil communal, dans sa séance du 31 octobre, a voté une adresse par laquelle, après beaucoup de considérants, elle émet le vœu de voir abroger la nouvelle loi scolaire.

M. Desclée était absent. M. Leschevin a déclaré ne pouvoir se rallier à l'opinion de la majorité et après lui, M. Stiénon, a pris deux fois la parole pour protester, démontrant que le conseil n'avait pas à s'élever contre une loi qui est une loi de liberté pour les communes.

Nos adversaires, qui sont passés maîtres dans l'art de rendre odieux un parti en trompant le peuple sur la véritable portée de ses actes, excellent dans le rôle d'opprimés.

La souscription ouverte dans les colonnes de l'*Etoile belge* en faveur des instituteurs atteint le chiffre de fr. 67.348,90.

N'est-ce pas vraiment révoltant, alors que tant de vraies misères se recommandent à la charité publique, surtout à l'approche de la saison la plus rigoureuse de l'année, où l'ouvrier, malgré des besoins plus impérieux trouve moins facilement de l'occupation et une juste rémunération, de voir le fanatisme politique se mêlant au grotesque ravir au vrai nécessiteux un secours légitimement dû, pour l'affecter à des infortunes supposées.

De plates plaisanteries, des insinuations malveillantes couvertes par l'anonyme s'étalent chaque jour dans les colonnes de la souscription, et les intentions les moins avouables président ainsi à ces prétendus actes de générosité.

Faire croire au public crédule que les instituteurs sont livrés à toutes les horreurs de la misère dans notre pays et capitaliser cette crédulité,

Tel est le but du libéralisme. Tel est le but des souscriptions en faveur des instituteurs.

FAITS DIVERS

Un vol de 200,000 francs. — On en est à demander ce que fait la police, au lieu de veiller à la sûreté des habitants et à celle de leur bourse.

Ecoutez plutôt le récit de cette histoire, laquelle, au premier abord, paraîtra invraisemblable et qui pourtant date d'avant-hier, entre huit et dix heures du soir, en plein Paris.

Le nommé Bourdin, employé de MM. Rodrigue frères, changeurs, rue de la Paix, 13, habite dans la boutique de ses patrons. Sorti avant-hier, à huit heures, pour aller au cours du soir de la rue Etienne Marcel, comme d'habitude, il avait fermé la porte à clef. Quelle ne fut pas sa surprise, en rentrant vers dix heures, de trouver la porte du magasin ouverte, et le coffre-fort à double porte fracturé!

Il se rendit de suite chez ses patrons, 38, rue de Châteaudun, et 45, rue Laffitte, afin de les prévenir de sa découverte.

Ceux-ci s'empressèrent d'aller au poste de police de la rue Gaillon porter plainte.

Le brigadier de service accompagna ces messieurs rue de la Paix, et constata que les deux portes avaient été ouvertes à l'aide d'une pince monseigneur que les filous avaient oubliée sur le parquet ainsi que plusieurs autres outils de formes diverses.

Ces outils ne portaient aucune marque de fabrique, ce qui laisse supposer qu'ils ont été fabriqués par les voleurs.

Aucune fracture n'a été constatée à la porte d'entrée et un bougeoir, laissé par le garçon de recette près de la porte lorsqu'il sortait, n'a pas été changé de place.

M. Touny, commissaire de police du quartier, est chargé de l'enquête.

Les malfaiteurs ont dérobé deux cent mille francs environ, dont soixante mille francs en espèces. Quoi qu'en aient dit nos confrères du soir, le garçon avait fermé la porte à double tour. Nous espérons que cette fois les recherches de la police aboutiront à des résultats rapides et sérieux. Il en est temps.

Douloureux suicide. — Le fils d'un professeur de la Faculté de médecine de Paris, M. P..., vient de se suicider dans des circonstances particulièrement douloureuses pour sa famille. Ce malheureux jeune homme avait commis sous un faux nom et porteur de fausses décorations, de nombreuses escroqueries dans le quartier Notre-Dame-des-Champs. Il se donnait pour le parent d'un ministre, et leurrait les commerçants qu'il exploitait par la promesse d'importantes fournitures à faire dans les ministères. Dénoncé, arrêté et conduit chez M. Dumanchin, commissaire de police, il fut convaincu, par les papiers saisis sur lui, d'avoir escroqué, depuis une dizaine de mois, environ 80,000 francs. Chez lui, on ne trouva rien, mais on supposa qu'il possédait un second domicile. Enfermé au poste de la rue de l'Abbé-Grégoire, le jeune P... s'y est empoisonné avec un flacon de strychnine, qu'il avait caché dans la coiffe de son chapeau. M. Dumanchin l'a fait immédiatement transporter à l'hôpital Necker, où il a rendu le dernier soupir trois heures après son arrivée.

Un drame dans un précipice. — *Dimanche* dernier, quatre femmes cherchaient des champignons dans les collines qui avoisinent la mer, entre le sémaphore et la batterie du Peyrard, près de Toulon.

Entraînées par leur cueillette, elles arrivèrent sur le versant maritime, en un lieu fort dangereux, que les chasseurs et pêcheurs fréquentant ces parages ont appelé du nom sinistre de *Pouandeou maou mouart*. C'est, dit le *Petit Var*, une pente rapide et glissante, aboutissant à un précipice d'une soixantaine de mètres de profondeur, au bas duquel on entend la mer déferler sur les rochers; il y a une quinzaine d'années, un pêcheur à la ligne a trouvé la mort dans ce gouffre.

Arrivées à cet endroit, une d'elles, Mlle Fournier, âgée de seize ans, ayant glissé, roula sur cette pente rapide et disparut dans l'abîme, tandis que ses compagnes épouvantées poussaient des cris désespérés, appelant du secours, mais en vain, car tout était désert à ce moment là. La sœur de la victime courut alors au « Baou-Rouge, » distant d'une heure environ, dans l'espoir de trouver quelque aide. Elle y rencontra le sieur Raymonenq.

Comprenant qu'il ne pouvait entreprendre le sauvetage à lui tout seul, celui ci courut, non loin de là, au cabanon « Beau-Séjour », petit cottage perdu dans la verdure, au milieu d'un site admirable, où les jeunes gens de notre ville viennent passer le plus joyeusement possible leur journée du dimanche. Ils n'étaient que quatre ce jour là, et venaient de s'attabler autour d'une succulente bouillabaisse qui embaumait l'air de son parfum.

Au récit de ce qui venait de se passer, jugeant que le sauvetage était impossible par terre, les nommés Marius Rey et Victor Mobilly sautèrent dans un bateau; le sieur Raymonenq, malgré ses soixante-dix ans, voulut se joindre à eux, et l'on fit force de rames vers le lieu indiqué.

Guidés par les cris déchirants que poussaient *sur la hauteur les compagnes de la victime*, ils atterrirent à l'endroit nommé *Maou plaça* — encore un nom significatif.

Qu'était devenue la pauvre demoiselle Fournier? Entraînée sur la pente rapide, elle avait roulé dans les ronces et dans les rochers, jusqu'au bord même du précipice, où quelques broussailles l'avaient miraculeusement retenue.

C'est là qu'elle a été recueillie, deux heures après sa chute, mouillée et sanglante, par Rey et le vieux Raymonenq. Pour y parvenir, ils avaient dû gravir des rochers presque à pic.

A ce point, la situation devint embarrassante; redescendre vers le bateau, il ne fallait pas y songer, c'était aller à la mort, il fallait monter jusqu'au bout, chargé de ce corps inanimé, cette pente impraticable.

Qui pourra dire les dangers qu'ont courus ce courageux jeune homme, cet héroïque vieillard? Enfin, les voilà sur la crête de la hauteur; ils crient au jeune Mobilly, qui était resté dans le bateau, d'aller les attendre à une pointe de rocher, où ils espéraient pouvoir redescendre; arrivés là, ils reconnaissent que c'est encore impossible, et ils continuent leur route jusqu'au « Baou-Rouge » chargé de leur pénible fardeau.

Au « Beau-Séjour, » tout avait été préparé pour recevoir la victime; lorsqu'on arriva, vers quatre heures du soir, elle était dans un état voisin du délire.

Pendant que des soins lui étaient prodigués, une charrette était amenée et on la transportait chez elle.

Dévouement à la science. — Un médecin allemand, le docteur Klein, s'est voué à la défense des bacilles anathématisés par la médecine contemporaine. Pour suffire à pareille tâche, on comprend qu'il ne fallait point songer à des moyens ordinaires. Aussi, le docteur Klein a-t-il été héroïque. D'un seul coup, il a avalé une forte quantité de bacilles en manière de déjeuner. La digestion démonstrative s'est assez bien effectuée, puisque le docteur Klein est demeuré bien portant et continue à visiter ses malades. On conçoit que les journaux allemands n'ont pas perdu l'occasion de discuter à perte de vue sur cette curieuse expérience. On conclut généralement que les bacilles ont besoin de trouver dans l'intestin un terrain convenablement préparé pour y exercer leurs ravages.

Les journaux médicaux se tiennent sur la réserve. Le *British Medical Journal* fait à peu près seul exception. Il rappelle avec assez d'à-propos qu'un charcutier de Berlin avait déjà fait une expérience semblable, il y a quelques mois, au moment où le gouvernement prussien décidait que toute viande de porc serait examinée au microscope avant d'être mise en vente.

Les charcutiers se montraient naturellement fort mécontents du nouveau règlement, et l'un des membres de la corporation, s'étant vu refuser l'exéquatur pour un porc qu'il soumettait à l'examen microscopique, en coupa aussitôt une tranche qu'il avala crue, pour montrer qu'il se moquait des trichines. Les experts lui prédisaient naturellement une infection foudroyante, suivie d'une mort prématurée. Mais le fait est que les mois ont succédé aux mois, et que le charcutier se porte à merveille.

L'histoire ne dit pas si son audacieux défi à l'administration berlinoise a eu pour résultat de lui amener beaucoup de clients. Mais les mauvaises langues — des experts, sans doute — insinuent qu'il pouvait bien avoir pris un fort émétique avant d'absorber ses trichines, ce qui modifierait considérablement les conditions de l'expérience.

Le concours de beauté. — Le comité organisateur du « concours de beauté » s'est réuni mardi, 41, rue de Lille, à Paris.

Voici ce qui a été décidé :

La limite d'âge est fixée de vingt à trente ans. Le portrait photographique de chaque postulante sera exécuté le jour et au moment de l'inscription au siège du comité.

Le droit d'inscription est fixé à 10 fr.

Du 1er au 10 janvier, les photographies seront exposées dans un local qui sera désigné par voie d'affiches.

Le public sera appelé à donner son avis; une urne et des bulletins blancs seront mis à sa disposition. Du 15 au 20 janvier le jury aura à fixer son choix et proclamera la reine de beauté.

Le prix est une parure de diamants d'une valeur de 4,000 fr.

Le roi des potirons vient d'être adjugé aux Halles. Il pèse 130 kilogrammes. C'est un des plus beaux produits qu'on ait vus sur nos marchés. Cette cucurbitacée vient du département de la Sarthe. On en attendait une autre bien autrement remarquable du département des Basses-Pyrénées, qui s'est développée au milieu d'un champ de sarrasin. Il a fallu huit hommes pour la charger sur une charrette. Malheureusement, comme les frais de transport auraient absorbé et bien au-delà les bénéfices, le propriétaire a fait de cette citrouille un pigeonnier, en y pratiquant des ouvertures et en la divisant en compartiments.

VARIÉTÉS

Recherches sur la mort du comte de Chambord

Sous ce titre, M. le docteur Rezard de Wouves vient d'adresser à l'Académie des sciences un mémoire qui soulèvera sans doute une vive polémique, à laquelle notre incompétence médicale nous interdit de nous mêler. Mais nous avons pensé qu'il convenait de signaler, sous toutes les réserves voulues, le travail très sérieusement étudié d'un docteur qui cite à l'appui de son opinion des cas nombreux d'observations.

Selon le docteur Rezard de Wouves, qui n'a pas vu l'auguste malade, une erreur de diagnostic a *été commise, car le rapport de M. le professeur* Vulpian constate que Monsieur le comte de Chambord n'était point atteint du cancer à l'estomac, que *le savant médecin français et ses émules autrichiens* avaient jugé « extrêmement probable », après avoir, dans des explorations répétées, « senti très distinctement une tumeur située à droite de la ligne médiane, à la région épigastrique. »

L'autopsie n'a pas permis aux médecins précités de déterminer la maladie de Monsieur le comte de Chambord, et M. Vulpian, parlant dans son rapport de la mort du prince, dit que « c'est un fait extrêmement rare et très intéressant ». M. R. de Wouves déclare qu'il résulte de l'erreur de MM. Wulpian et ses collègues « que la science médicale ne connaît pas les symptômes que produit le cancer de l'estomac et qu'elle est encore à les indiquer ». Il ajoute que « tous les symptômes reconnus jusqu'à ce jour comme caractères du cancer à l'estomac ne sont produits uniquement que par la présence des calculs dans la vésicule biliaire et par leur sortie ».

Il n'avait pas attendu la mort de Monsieur le comte de Chambord pour formuler cette opinion, émise par lui *dès le 5 juillet, et une seconde fois le* 15 août. Et tout en combattant l'idée d'un cancer, il repoussait en même temps toute supposition d'affection *goutteuse de l'estomac et d'affection du foie*. Et M. de Wouves fait remarquer que l'autopsie et le rapport de M. Vulpian ont prouvé le bien fondé de son diagnostic.

Pour lui, le cancer à l'estomac n'existe pas, ou la science médicale n'en connaît ni les plus légers symptômes, ni les plus graves, et elle est encore à les trouver et à les indiquer, puisque des professeurs jouissant d'une grande autorité en Autriche, en Espagne, en France, et M. Vulpian lui-même ne les connaissent pas

M. de Wouves conclut :

« Pour prouver que le diagnostic et la cause que j'ai indiqués sont vrais, ce qui est démontré par les observations citées, je prie M. le professeur Vulpian, ainsi que ses collègues, médecins des hôpitaux, de vouloir bien réunir dans leurs services tous les malades qui, d'après les symptômes connus aujourd'hui, *seront censés être atteints de cancer à l'estomac*, et au lieu de les traiter comme il est d'habitude de le faire et comme l'a été le comte de Chambord, de leur appliquer le traitement que j'indique et que j'ai employé pour des malades qui étaient déclarés, par eux-mêmes, atteints de cette maladie et qui, malgré tous les traitements faits et bien qu'arrivés à une période ultime, sont revenus à la santé et à la vie.

» Le faisant, ils prouveront par la guérison de leurs malades que la mort du Comte de Chambord aura été utile à l'humanité en éclairant la science et les mettant à même de guérir des malades réputés incurables, lesquels, jusqu'à ce jour, succombent tous d'une maladie qu'ils n'ont pas, comme c'est prouvé par la relation de la mort du Comte de Chambord faite par M. le professeur Vulpian. »

On comprendra que nous laissions à l'Académie des sciences, saisie de ce travail; à l'Académie de médecine, qui en a été saisie hier mardi, le soin de se prononcer sur une argumentation médicale qui s'appuie sur des textes d'auteurs et aussi sur des cas de cure cités avec une abondance et une précision qui seraient, si cela n'était superflu, une démonstration suffisante de la parfaite bonne foi du docteur de Wouves. Mais hâtons-nous d'ajouter que ce dernier, dont on contredira peut-être les critiques, formulées avec vivacité, n'a pas à redouter que l'on se méprenne sur la *droiture de ses intentions et sur le but scientifique* qu'il a poursuivi.

CHOSES & AUTRES

Un bien joli mot d'enfant :

Bob, qui joue à la campagne, est rêveur depuis un moment. Tout à coup, il court à l'office, prend une pince à sucre et va la jeter dans une citerne.

Alors, comme sa mère s'apprête à le gronder :

— Ne dis rien, mère, on la retrouvera... Et on me rapportera en même temps ma toupie, que j'ai aussi laissée tomber.

***

Un aïeul, d'un ton confidentiel :

— Oui, je sais bien que çà vous embête de m'entendre toujours raconter les mêmes histoires. Mais croyez bien que j'ai une forte raison pour agir ainsi.

— Laquelle?

— C'est que, moi... ça m'amuse!

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

M. le comte de Paris

Paris, 5 novembre.

Hier soir, Monsieur le comte de Paris, avec Madame la princesse Amélie d'Orléans, a traversé Paris, se rendant au château d'Eu, où Mgr le duc d'Aumale doit donner deux journées de chasse en l'honneur de LL. AA. II. le grand-duc et la grande-duchesse Wladimir. Aujourd'hui, chasse à courre, et demain chasse à tir.

Les adieux de l'escadre d'évolution à l'amiral Jaurès

Toulon, 4 novembre.

Le vice-amiral Jaurès, commandant l'escadre d'évolutions, a amené ce matin, à huit heures, son pavillon de commandant à bord du *Richelieu*. Dès le lever du soleil, tous les navires avaient hissé leurs grands pavois en poupe et en proue. Une salve de cinq coups de canon a été tirée, et tous les équipages, debout dans les vergues, ont poussé les trois cris réglementaires de : Vive la République! tandis que les musiques jouaient la *Marseillaise*. L'amiral est parti aujourd'hui même pour Paris.

Le tribunal des conflits

Paris, 5 novembre.

La cour de cassation vient d'élire deux de ses membres qui siégeaient au tribunal des conflits pendant la période triennale. Ce sont MM. Merville, Sallantin et Petit.

Accident de l'empereur Guillaume

Berlin, 4 novembre.

L'empereur a renoncé à se rendre à Wernigerode pour assister aux chasses, une chute qu'il a faite dans sa chambre lui ayant occasionné une légère tuméfaction à l'épaule. L'empereur a passé, comme de coutume, l'après midi dans son cabinet de travail.

Nouvel attentat à Tanger

Tanger, 4 novembre.

Le ministre français vient d'être saisi de la plainte d'un nouvel attentat, qui aurait été commis à Fez, sur un citoyen français à l'instigation des autorités locales.

Encore un sacrilège

Marseille, 4 novembre.

La petite église Saint-Marcel, située dans la banlieue, vient d'être le théâtre d'un horrible sacrilège. Cette nuit, des gredins ont pénétré dans le sanctuaire et, après avoir défoncé le tabernacle, ils ont jeté à terre les hosties, brisé les vases sacrés et emporté les ornements sacerdotaux et le contenu des troncs. L'indignation causée par ce crime infâme est immense. Des prières expiatoires vont être dites. La justice a aussitôt ouvert une enquête.

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

La présidence des États-Unis

New-York, 4 novembre.

Les démocrates sont vainqueurs dans les Etats de New-York *avec 60,000 voix de majorité, ainsi* que dans les Etats de la Virginie-Occidentale, du New-Jersey et de Connecticut. L'élection de M. Cleveland paraît assurée.

Affaires de Chine

Londres, 5 novembre.

Une dépêche de Shangaï au *Times* rapporte que Li-Hung-Chang a déclaré, dans une conversation, que la Chine consentirait probablement à reprendre les négociations, si la France renonçait à une indemnité et se bornait à occuper Kelung jusqu'au jour seulement où la Chine aurait exécuté l'article du traité relatif à la frontière du Tonkin. Ce serait là le maximum des concessions chinoises.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mercredi 5 novembre 1884

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la réforme électorale du Sénat.

M. Lafond de Saint-Mur revendique la paternité de l'amendement Lenoël.

M. Demôle repousse cet amendement qui frappe la minorité d'exclusion systématique. Il dit que le mandat de neuf ans est contraire à la dignité du Sénat et de ceux qui l'accepteraient.

Le Sénat est une assemblée politique; tant pis pour ceux qui *n'osent pas affronter les réunions* publiques.

M. Lenoël s'étonne du silence du gouvernement qui a présenté un système analogue au sien.

M. Waldeck-Rousseau. — Sauf sur un point.

M. Lenoël. — Je le reconnais. Mais si la pensée du gouvernement de faire élire 75 sénateurs par le Sénat et la Chambre a été repoussée, l'utilité de conserver 75 sénateurs non élus par les départements est reconnue.

L'amendement Lenoël est adopté par 126 voix contre 112.

Le second paragraphe portant : Sont élus pour neuf ans, est adopté par 155 voix contre 99. (Bruit prolongé).

L'ensemble de l'amendement est adopté par 145 voix contre 113.

La séance continue.

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DES BOULEVARDS, situé boulevard Gambetta. — Direction : M. Deschamps — Jeudi 6 novembre. — Bureau à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 heures. — Spectacle offert aux dames. — Dernière représentation de :

Madame Favart, opéra-comique en 3 actes, par MM A. Duru et H Thivot.

La Cagnotte, comédie en 5 actes, par MM. Eug. Labiche et A. Delatour.

Ordre du spectacle : 1° La Cagnotte. — 2° A 9 heures, Madame Favart.

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Jeudi 6 novembre. — Bureau à 7 h. 0/0. — Rideau à 7 h. 1/2.

Le Songe d'une nuit d'été, opéra comique en trois actes.

Madame attend Monsieur, comédie en un acte, de MM. Meilhac et Halévy.

RENTES et FORTUNE

Tout propriétaire de bons titres cotés, actions ou obligations, peut se faire, d'une manière mathématique et sûre :

40 % DE REVENU

par de simples opérations au comptant, avec ventes à primes.

Ce système, fort connu et depuis longtemps expérimenté dans plusieurs pays, permet de se faire sûrement 2,000 fr. de rentes avec 5,000 fr. de capital (*espèces ou titres*), 1,000 fr. avec 2,500 fr. 500 fr. avec 1,200 fr., etc. — Les fonds sont toujours disponibles. Les bénéfices sont envoyés chaque mois en un mandat-poste.

La brochure explicative sera envoyée GRATUITEMENT *sur demande affranchie adressée au Directeur de la* BANQUE GÉNÉRALE DE BELGIQUE, 5, Rue du Congrès, Bruxelles.

COMMERCE

Laines

LONDRES, 4 novembre.

M. P. Pierrard rectifie comme suit sa dernière circulaire donnant les chiffres des arrivages pour la prochaine vente publique.

Les nouveaux arrivages s'élèvent aujourd'hui à :

Sydney		23.478 balles.
Port-Philippe		13.573 »
Van-Diémen		315 »
Adélaïde		5.918 »
Swan-River		15 »
Nouvelle-Zélande		20 122 »
soit d'Australie		63 421 balles.
et du Cap de Bonne-Espérance		24.161 »
Il faut déduire de ce total les réexpéditions probables :		88.582 balles.
Australie	3 000 b.	15 000 »
Cap de B.-E.	12.000 »	
pour obtenir les arrivages actuels		73 382 balles.
Cargaisons flottantes :		
à ajouter, Australie	46 579 b.	51.618 »
Cap de Bonne-Espérance	5.039 »	
composant les arrivages pour ces enchères		125.000 balles.
Additionnant les anciennes existences :		
Australie	15 000 b.	20.000 »
Cap de Bonne-Espérance	4 100 »	
On trouve un stock approximatif		145.000 balles.

Malgré les probabilités favorables aux détenteurs, il faut tenir compte de la résistance des branches de la fabrique qui écoulent péniblement leurs produits à des prix décourageants.

BUENOS-AYRES, 30 septembre.

Dans la dernière quinzaine du mois actuel de fortes pluies sont tombées et ont produit des inondations considérables dans presque tous les districts de la province de Buenos-Ayres. En conséquence de cette calamité, le commencement de la tonte a été différé, aussi les communications avec la campagne sont devenues très difficiles. Les arrivages ont été pour ainsi dire nuls pendant la quinzaine sous revue, le stock sur place restent à 25,000 arr. environ.

D'après les avis à nous signalés, beaucoup de troupeaux ont été no